

ASSEMBLÉE NATIONALE

MOBILITÉ INTERNATIONALE DES ALTERNANTS - (N° 576)

AMENDEMENT

N ° AS6

présenté par

M. Monnet, M. Dharréville et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine -
NUPES

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.